LE PAYS DE SAINT-OMER DANS 20 ANS



Ce livret reprend l'exposition réalisée pour illustrer de façon synthétique, via des scènes de vie, l'évolution attendue du Pays de Saint-Omer d'ici 20 ans en application du projet de territoire exprimé par le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). Chaque scène est accompagnée d'extraits du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), de chiffres clés et de cartographies explicatives.

•••••

Approuvé en février 2008, le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Pays de Saint-Omer a été révisé à partir de 2015 afin de tenir compte des changements de périmètre opérés depuis 2014 et d'actualiser le projet de territoire au regard des évolutions récentes et des nouvelles dispositions réglementaires.

Cette révision, conduite par l'Agence d'Urbanisme et de Développement Pays de Saint-Omer Flandre intérieure (AUD), s'est achevée le 25 juin 2019 par l'approbation du document en Comité syndical du Syndicat Mixte Lys Audomarois (SMLA), structure porteuse du SCOT de 2008 à mi-2019.

Le travail partenarial mené durant ces quatre années avec les personnes publiques associées, les intercommunalités, les communes et le Conseil de développement a permis de définir la feuille de route stratégique pour l'aménagement et le développement du territoire pour les 20 prochaines années. Le SCOT traite de sujets aussi variés que l'habitat, la mobilité, le développement économique, les risques naturels, la biodiversité, les paysages ou la consommation foncière.

Intégrant de façon transversale les enjeux liés au changement climatique, le SCOT s'organise en 5 axes :

- Anticiper les évolutions sociales et sociétales,
- Renforcer les coopérations et solidarités à toutes les échelles,
- Valoriser les évolutions du territoire au profit du développement économique,
- Valoriser les potentiels du territoire en matière de cadre de vie et de transition écologique,
- Assurer une gestion frugale du foncier.

Afin de présenter de façon synthétique le contenu et les grandes orientations du SCOT, une exposition intitulée « le Pays de Saint-Omer dans 20 ans » a été réalisée sur la base de scènes de vie illustrées. Le présent livret retrace le contenu de cette exposition disponible pour les communes et le grand public. L'intégralité du SCOT est consultable sur les sites internet du SMLA et de l'AUD.

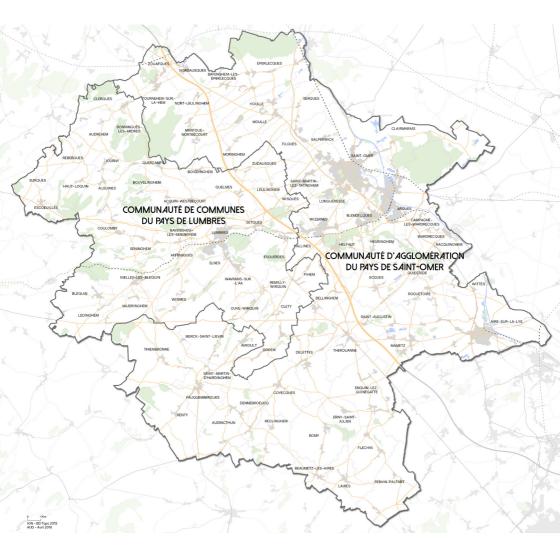
Ce projet d'avenir, déjà à l'œuvre, requiert la participation de tous les acteurs du territoire. C'est ainsi avec un plaisir particulier que je le présente via ce livret d'exposition qui donne vie à notre ambition partagée.

Bertrand PETIT

Président du Syndicat Mixte Lys Audomarois Vice-Président de Conseil Départemental

2

Présentation du territoire



LE PAYS DE SAINT-OMER





HABITANTS en 2014

820 KM²



90



COMMUNES au 1er janvier 2017



INTERCOMMUNALITÉS

(Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer, Communauté de communes du Pays de Lumbres)

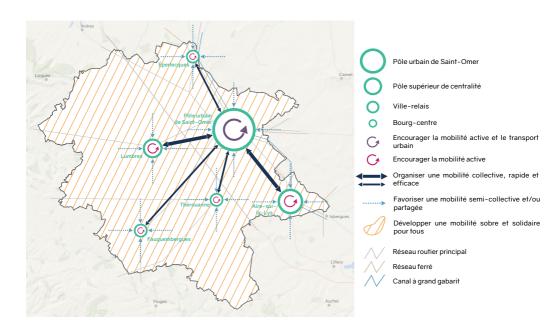
LE SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (SCOT)

Ce document donne les grands principes de l'évolution du cadre de vie du Pays de Saint-Omer pour une période longue (20 ans). Il détermine les stratégies relatives notamment à l'habitat, à l'urbanisme, à l'environnement, aux activités économiques, à la mobilité ou au numérique.

Le Pays de Saint-Omer est couvert par un SCoT depuis février 2008. Depuis l'approbation de ce premier document, des évolutions notables ont eu lieu, tant au niveau local que de façon plus globale : évolution des périmètres et compétences des intercommunalités, mutations économiques (développement exacerbé du commerce périphérique, vacance commerciale dans les centres-villes, développement du e-commerce, tertiarisation renforcée...), réchauffement climatique, perte de biodiversité, diminution des terres agricoles et du nombre d'exploitants, accélération du vieillissement de la population, accélération de la croissance démographique...

Afin de s'adapter à ce contexte et de tenir compte des derniers textes de loi, une procédure de révision du SCoT a été initiée en 2014.

GARANTIR UNE ORGANISATION DU TERRITOIRE SOLIDAIRE ET ÉQUILIBRÉE





UNE ORGANISATION SOLIDAIRE ET ÉQUILIBRÉE DU TERRITOIRE SUR LAQUELLE REPOSE LA STRATÉGIE DE MOBILITÉ

Le SCoT s'appuie sur l'organisation territoriale suivante afin d'adapter les stratégies de développement aux dynamiques démographiques et économiques :

- le pôle urbain de Saint-Omer (communes de Saint-Omer, Arques, Longuenesse, Saint-Martin-lez-Tatinghem et Blendecques),
- le pôle supérieur de centralité d'Aire-sur-la-Lys
- la ville relais de Lumbres
- les bourgs-centres de Thérouanne, Fauquembergues et Eperlecques
- les pôles de proximité et secteurs résidentiels à définir au sein des Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux.

Cette structuration se retrouve de façon transversale au sein du SCoT.

En particulier, la stratégie de mobilité, visant à renforcer les alternatives à la voiture individuelle, se base sur cette organisation et définit des réponses différentes en fonction des types de trajet :

mobilité collective pour rejoindre le pôle urbain depuis Aire-sur-la-Lys, Lumbres et les bourgscentres; mobilité partagée (ex: covoiturage) pour rejoindre Aire-sur-la-Lys, Lumbres et les bourgs-centres; mobilités piétonne et cycliste pour rejoindre les pôles de proximité.

Au sein du pôle urbain, le renforcement du transport urbain sera privilégié et de façon générale, au sein des centralités, les déplacements piétons et cyclistes seront à favoriser.

Par ailleurs, pour encourager une mobilité sobre et solidaire répondant aux besoins des différents publics, le partage de véhicules, le covoiturage, la généralisation des véhicules propres et innovants et le prêt de véhicules seront soutenus.

LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES (PADD)

Elaboré au regard d'un diagnostic approfondi, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) définit les lignes directrices des diverses stratégies souhaitées pour le territoire. Ce projet politique est traduit en mesures précises contenues au sein du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO).

Ces orientations s'appliquent aux Plans Locaux d'Urbanisme, Programmes Locaux de l'Habitat, Plans de Déplacements Urbains et aux principales opérations d'aménagement (Zones d'Aménagement Concerté, lotissements de plus de 5000 m², réserves foncières de plus de 5 hectares...).

Le PADD s'organise en cinq grandes parties :

- valoriser les potentiels du territoire en matière de cadre de vie et de transition écologique,
- anticiper les évolutions sociales et sociétales,
- renforcer les coopérations et solidarités à toutes les échelles,
- valoriser ces différentes évolutions au profit du développement économique du territoire,
- assurer une gestion frugale du foncier.



>> Les logements de 5 pièces et plus représentent plus de la moitié des résidences principales alors que les ménages de plus de 4 personnes ne représentent qu'environ 1/4 de l'ensemble des ménages.

1070





















+0.3% +0.7% +0.5% +0.7% +1.7% soit +3/an soit +18/an soit +34/an soit +87/an soit +439/an

Evolution des résidences principales selon le nombre de

pièces entre 1999 et 2014 (INSEE - RP 2014)

Evolution de la composition des ménages entre 1999 et 2014 (INSEE - RP 2014)

Demain

RÉPONDRE AUX BESOINS DES DIFFÉRENTES GÉNÉRATIONS ET FAVORISER LA MIXITÉ SOCIALE

Le Pays de Saint-Omer devrait connaître une accélération du vieillissement de la population. Les politiques publiques devront désormais répondre aux besoins spécifiques de 4 générations.

METTRE LE DÉVELOPPEMENT DES TECHNOLOGIES NUMÉRIQUES AU SERVICE DE LA QUALITÉ DE VIE DES HABITANTS

La lutte contre la fracture numérique nécessitera de poursuivre les actions d'acculturation d'une partie de la population aux nouvelles technologies.

ADAPTER LA PRODUCTION **DE LOGEMENTS** AUX ÉVOLUTIONS **DEMOGRAPHIQUES**

Les perspectives démographiques anticipent une poursuite de la baisse de la taille des ménages (vieillissement de la population, décohabitation...). Le scénario estime qu'en 20 ans, la taille moyenne des ménages pourrait passer de 2.45 personnes à 2.25. Les politiques de l'habitat devront anticiper ces évolutions en soutenant une diversification du parc par la constitution d'une offre de logements plus petits.

4 générations se côtoient!

« Salut mamíe, tu ne regrettes pas ta maíson à la campagne ?» « Non, je ne regrette pas. C'était trop grand pour moi et en plus, ça a profité à un jeune couple avec deux enfants. Au moins, maintenant je vis dans un logement

adapté. Je vois du monde et fais plein d'activités. Hier, j'ai même appris à utiliser un casque de réalité virtuelle!»

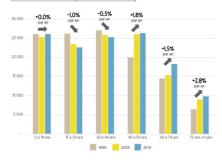
Après avoir travaillé et fondé une famille en Normandie, Rosa Maria et son époux s'installent à la campagne, dans la vallée de l'Aa, d'où il est originaire, pour profiter de leur retraite. A la mort de ce dernier, ne voulant pas quitter l'Audomarois, elle emménage à la MARPA de Fauquemberques.



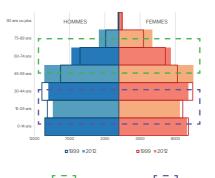
>> 28 233 personnes âgées de + de 60 ans en 2014, soit près de 22% de la population.

>> Si la population reste relativement jeune, le vieillissement est engagé et va se poursuivre :

Evolution de la population par tranches d'âges, entre 1999 et 2014 (INSEE - RP 2014)



Pyramide des âges 1999 et 2012 (INSEE - RP 2012)



Poids des 45 - 75 ans qui laisse envisager une progression rapide du 3ème et 4ème âge dans

les 15 ans à venir.

Diminution des 15-45 ans qui pourraient influer sur la natalité.

Demain

RÉPONDRE AUX BESOINS DES DIFFÉRENTES GÉNÉRATIONS ET FAVORISER LA MIXITÉ SOCIALE

L'offre de logements adaptés aux personnes âgées (béguinage, ...) sera renforcée. Les logements seront positionnés au plus près des commerces, des services, des équipements et des transports en commun.

FAIRE DE L'ÉVOLUTION DU TERRITOIRE UN LEVIER DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

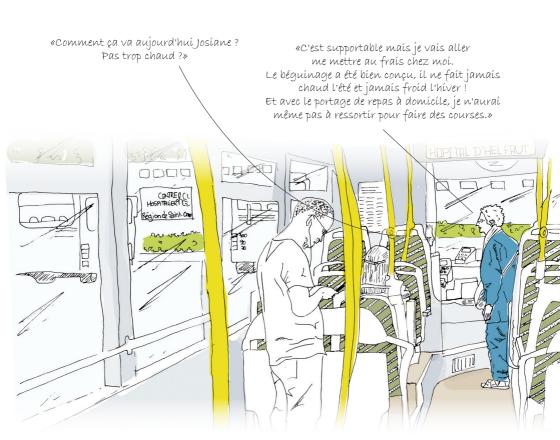
Les évolutions sociétales et notamment le vieillissement de la population peuvent être un important facteur de création d'emplois notamment dans les domaines de la santé, du bien-être et des services à la personne. Il conviendra pour cela de soutenir la mise en place de structures et de politiques publiques adaptées.

PRENDRE PLEINEMENT EN COMPTE LES NOUVEAUX DÉFIS CLIMATIQUES ET ÉNERGÉTIQUES

Les nouvelles constructions chercheront à atteindre des performances énergétiques et environnementales accrues répondant aux enjeux de la transition écologique et énergétique (choix des matériaux, isolation, choix des végétaux ...).

La lutte contre la précarité énergétique et la vulnérabilité des ménages les plus modestes aux évolutions des prix de l'énergie sera au cœur des initiatives menées dans les politiques publiques.

Nouveaux logements et services pour les seniors!



Josíane s'est installée il y a 2 ans au nouveau béguinage de Longuenesse. Elle se déplace en bus pour aller voir sa famille, faire ses courses quotidiennes, consulter son cardiologue à l'hôpital d'Helfaut.



46 465 emplois

3.7%

14.9%

6.1%

75.9%







soit -41/an

FILIÈRE

soit -567/an **FILIÈRE**

par an soit +51/an FILIÈRE

soit +615/an

nar an

BÂTIMENT **AGRICOLE** INDUSTRIELLE FT TRAVAUX

<u>ACTIVITÉ</u>S TERTIAIRES

METTRE LE DÉVELOPPEMENT DES TECHNOLOGIES NUMÉRIQUES AU SERVICE DE LA QUALITÉ DE VIE DES HABITANTS

Il conviendra d'accompagner le déploiement des infrastructures numériques en poursuivant les politiques de promotion d'usages et de services innovants.

Les perspectives de développement du télétravail et d'une économie plus collaborative offertes par le numérique nécessiteront l'aménagement d'équipements adaptés permettant de répondre aux besoins des travailleurs mobiles (espaces de coworking. fablabs, ...).

Demain

ASSURER LA COMPLÉMENTARITÉ ENTRE LES DIFFÉRENTS ESPACES DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

La réalisation de La Station de Saint-Omer constituera une priorité. Il permettra le développement d'activités tertiaires à haute valeur ajoutée nécessitant des connexions rapides aux dynamiques métropolitaines.

La vocation économique des centres-villes et centres-bourgs sera réaffirmée. Leur redynamisation commerciale sera soutenue et le développement d'activités tertiaires, de santé et artisanales compatibles avec les autres fonctions urbaines sera favorisé par le déploiement d'une offre foncière et immobilière adaptée.

METTRE EN OEUVRE DES POLITIQUES D'AMÉNAGEMENT RESPECTUEUSES **DU TERRITOIRE**

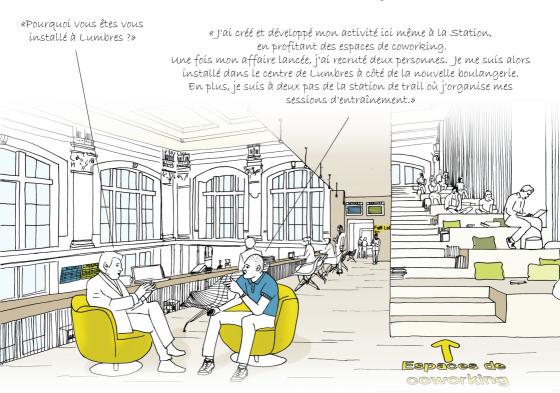
La qualité des espaces naturels, la diversité des paysages, la vitalité de la vie culturelle, et la richesse des patrimoines constituent des atouts différenciant le Pays de Saint-Omer au sein de l'espace régional.

Ils contribuent de manière évidente à son développement et participent à l'attractivité résidentielle.

L'attrait touristique généré par le Marais Audomarois et le développement de la filière des sports de nature sur le Pays de Lumbres illustrent que la préservation des milieux naturels n'est pas antinomique avec le développement économique.



Une attractivité économique renouvelée!



Formateur au lycée de l'Aa sur le déploiement de la fibre optique dans les années 2010 -2015, Djamal a ensuite créé sa start-up de coaching sportif à Lumbres.

Demain

CONFORTER LA PLACE DU PAYS DE SAINT-OMER AU SEIN DE L'EURO-RÉGION

L'essor probable de la voie d'eau lié à l'arrivée du Canal Seine-Nord-Europe doit permettre de conforter le positionnement stratégique du territoire en Région. Les opportunités de développement à proximité du Canal à Grand Gabarit seront préservées. Ainsi, les zones à vocation économique bordant le Canal seront réservées aux activités ayant recours au transport fluvial.

La vocation touristique de la voie d'eau sera confortée autour du Canal à Grand Gabarit et de la Lys navigable.

WALORISER LE POTENTIEL TOURISTIQUE

FAIRE DE L'ÉVOLUTION DU TERRITOIRE UN LEVIER DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

La préservation des milieux naturels, des paysages et des patrimoines constitue l'un des fers de lance du développement touristique local. Elle contribuera à affirmer le Pays de Saint-Omer comme destination touristique d'excellence.

Il sera pour cela nécessaire de poursuivre le développement du tourisme écoresponsable et de valoriser l'image du territoire autour de ces valeurs.

La mise en réseau des équipements sera poursuivie et les actions favorisant la mobilité des touristes seront amplifiées (liaisons cyclables, dessertes des principaux équipements...). Ces objectifs s'appuieront sur la valorisation du chemin de fer touristique de la vallée de l'Aa, de la voie d'eau, des chemins de pèlerinage, des véloroutes ...

Le développement des ports de tourisme et des voies fluviales se poursuivra.

La diversification de l'offre d'hébergements touristiques marchands de qualité sera encouragée.

Ancrer le développement du tourisme urbain

dans les sites patrimoniaux remarquables de Saint-Omer et d'Aire-sur-la-Lys

Itinéraire vélo européen à valoriser (véloroute des Marais et route de la Mer du Nord) Valorisation touristique de la liaison ferro-

viaire Arques - Lumbres Liaisons à valoriser Réseau routier principal

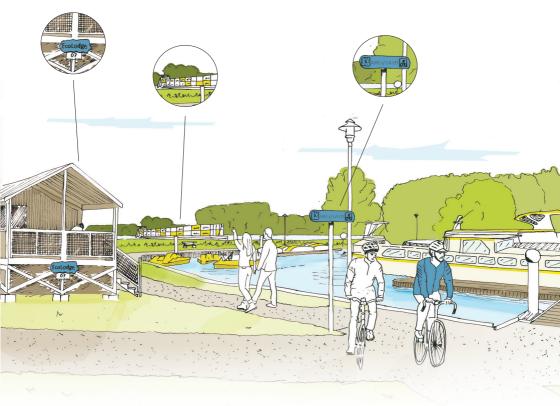
Canal à grand gabarit

DU TERRITOIRE Organiser la filière tourisme industriel à partir d'Arques Valoriser les milieux naturels et paysagers en faveur du développement de la filière Sports de Nature Principales portes d'entrées Poursuivre la mise en tourisme du Marais Principales portes d'entrées Conforter l'offre touristique «histoire et Principales portes d'entrées Affirmer la destination «campagne» Principales portes d'entrées Assurer la mise en réseau de l'offre touristique Voie de pélerinage à valorise Voie de pélerinage à conforter (Via Francigena) Valorisation touristique des cours d'eau et du Itinéraire vélo européen à aménager (véloroute





Un lien à l'eau retrouvé!



Après 20 ans passés à l'étranger, Alain revient visiter sa ville natale avec son compagnon et découvre le nouveau port de plaisance d'Aire-sur-la-Lys.

Demain

ASSURER UNE GESTION FRUGALE DU FONCIER

Il conviendra de réduire sensiblement le rythme de consommation des terres naturelles et agricoles. Pour cela, les projets de développement économique, la création de nouveaux

économique, la création de nouveaux équipements et les opérations de logements seront prioritairement menés dans le cadre d'opérations de renouvellement urbain.

ASSURER LA COMPLÉMENTARITÉ ENTRE LES DIFFÉRENTS ESPACES DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

La vocation économique des centres-villes et centres-bourgs sera réaffirmée.

Leur redynamisation commerciale sera soutenue et le développement d'activités tertiaires, de santé et artisanales compatibles avec les autres fonctions urbaines sera favorisé par le déploiement d'une offre foncière et immobilière adaptée.

Il sera pour cela nécessaire de poursuivre les actions en faveur de la qualité des espaces publics, d'une meilleure gestion du stationnement et de l'accessibilité des centralités.

En matière de zones commerciales, la stratégie locale cherchera à conforter les zones existantes en permettant leur densification. Dans ce contexte, la reconversion des friches commerciales sera encouragée.

En revanche, le projet de territoire prévoit de ne pas créer de nouvelles zones commerciales périphériques.

PRENDRE PLEINEMENT EN COMPTE LES NOUVEAUX DÉFIS CLIMATIQUES ET ÉNERGÉTIQUES

La priorité sera donnée à la promotion d'un aménagement du territoire sobre en énergie. A ce titre, les politiques publiques chercheront à réduire la consommation d'espaces naturels et agricoles et à favoriser les déplacements alternatifs à la voiture individuelle.



D'ICI 20 ANS

+ 12 000



+ 12 600



LOGEMENTS, soit 630 logements par an

Les politiques publiques favoriseront une progression équilibrée de la population sur l'ensemble du territoire.

Il s'agira ainsi d'enrayer la perte démographique des centralités tout en permettant aux communes rurales de maintenir leur population.



Des centres-villes et villages réinvestis!

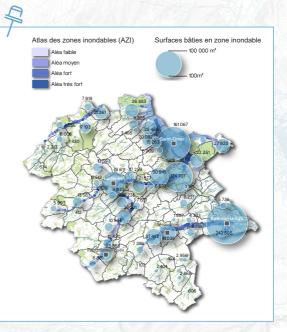
«Je vaís dans la zone commercíale acheter de la peínture pour la chambre du bébé.»



Olívía habite avec son compagnon dans le quartier de la filature, qu'elle apprécie particulièrement car il compte des logements dernier cri, un parc urbain et est proche des commerces du centre-ville et de la gare.

>> 5 PLA NS DE PRÉVENTION DU RISQUE D'INONDATION :

- « Vallée de l'Aa supérieure», approuvé en 2009
- «Vallée de la Hem», approuvé en 2009
- « Marais audomarois» prescrit en 2000 et en cours d'élaboration
- «Vallée de la Lys aval», approuvé en 2005
- « Vallée de la Lys supérieure», prescrit en 2000



Demain

GARANTIR UN CADRE DE VIE SAIN ET DURABLE

L'attractivité du Pays de Saint-Omer dépendra de sa capacité à conserver et promouvoir un cadre de vie sain et durable.

Il conviendra de réduire la vulnérabilité du territoire aux risques naturels et technologiques.

Les politiques d'aménagement éviteront d'exposer davantage de populations à un risque connu.

Elles veilleront également à ne pas aggraver la nature du risque.

FAIRE DE L'ÉVOLUTION DU TERRITOIRE UN LEVIER DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Afin d'accompagner les mutations sociales et les transitions énergétiques et écologiques, il sera nécessaire de poursuivre la mise en adéquation des formations aux besoins économiques et de renforcer l'offre postbac offerte sur le territoire.

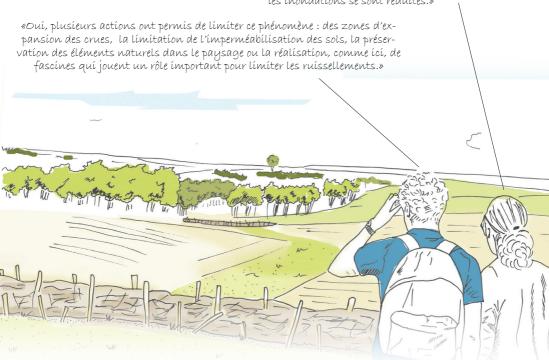
PRENDRE PLEINEMENT EN COMPTE LES NOUVEAUX DÉFIS CLIMATIQUES ET ÉNERGÉTIQUES

Les politiques d'aménagement accorderont une importance accrue aux stratégies d'adaptation au changement climatique. Il s'agira d'anticiper l'évolution des risques, en particulier, les mouvements de terrains et les inondations, qui pourraient connaître une recrudescence dans les années à venir. Ces enjeux seront pleinement pris en compte dans les choix d'aménagement en évitant les secteurs les plus sensibles et en adaptant les constructions à la nature du risque. Les projets menés sur le territoire ne devront pas contribuer à aggraver les risques existants.

La préservation des milieux naturels participera pleinement à la lutte contre le changement climatique et à l'adaptation du territoire.

Un territaire respectueux de son environnement!

«Sur la vallée de l'Aa, nous avons connu de fortes crues, comme en 2002. Maís grâce aux aménagements réalisés ces dernières années, les inondations se sont réduites.»



Louis fait un stage de fin d'études pour analyser sur la Vallée de l'Aa les effets des aménagements d'hydraulique douce (haies, fascines, bandes enherbées) qui visent à limiter les ruissellements et l'érosion des sols. Sur un site où des fascines ont été aménagées, il discute avec une habitante.



PRÈS DE LA MOITIÉ



DES LOGEMENTS datent d'avant la 1ère réglementation thermique de 1974

7% DU PARC



DE LOGEMENTS VACANTS soit 4020 log. (+ de 130/an depuis 1999)

Les dispositifs en faveur de la réhabilitation de l'habitat en cours sur le Pays de Saint-Omer



- Programme d'Intérêt Général (PIG) engagé
- Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) engagée
- Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat -Renouvellement Urbain (OPAH-RU) engagée
- Etude pré-opérationnelle d'OPAH / PIG en cours

OBJECTIF:

PASSER À 6% de logements vacants

Demain

PRENDRE PLEINEMENT EN COMPTE LES NOUVEAUX DÉFIS CLIMATIQUES ET ÉNERGÉTIQUES

Les actions en faveur de la réhabilitation massive du patrimoine bâti seront être poursuivies et renforcées, en favorisant notamment l'exemplarité des collectivités locales.

Les dispositifs d'accompagnement à la réhabilitation des logements anciens seront poursuivis afin d'éviter que ceux-ci ne soient progressivement délaissés au profit de logements neufs moins énergivores.

RÉPONDRE AUX BESOINS DES DIFFÉRENTES GÉNÉRATIONS ET FAVORISER LA MIXITÉ SOCIALE

Il conviendra de conforter l'attractivité du territoire par la valorisation d'une offre de services et d'équipements adaptés (politique culturelle et sportive, garde d'enfants, qualité des équipements scolaires, ...).

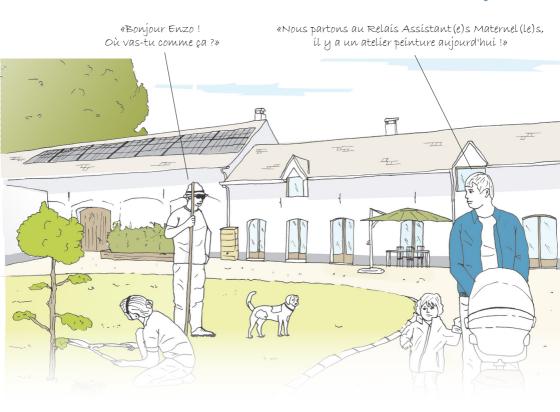
ASSURER UNE GESTION FRUGALE DU FONCIER

La réhabilitation du parc de logements anciens et la lutte contre la vacance seront des priorités des politiques de l'habitat. Elles doivent permettre d'éviter à terme la constitution de nouvelles friches. Plus largement, il s'agira de mener d'ambitieuses politiques de valorisation des tissus anciens afin de les rendre plus attractifs (amélioration de la qualité des espaces publics,...).

En milieu rural, une attention particulière sera portée au potentiel offert par la réhabilitation des anciens corps de ferme. Ils pourront notamment être transformés en logements ou accueillir des activités économiques.



Un patrimoine bâti revisité pour de nouveaux usages!



Enzo vit dans une ferme qui a été rénovée (énergie et patrimoine) et divisée en plusieurs logements. Il y exerce son activité d'assistant maternel et se rend une fois par semaine au Relais d'Assistant(e)s Maternel (le)s (RAM) à pied grâce à l'aménagement de liaisons douces.



PAYS D'ART ET D'HISTOIRE (32 communes)

18.4 %

DU TERRITOIRE IDENTIFIÉ EN ENJEUX ÉCOLOGIQUES MAJEURS OU FORTS





ABELS MAN AND BIOPSHÈRE DE L'UNESCO & RAMSAR

(marais audomarois)

MONUMENTS HISTORIQUES (classés et inscrits)



PARC NATUREL RÉGIONAL

(59 communes du pavs de saint-omer)

SITES DE PATRIMOINE NATUREL ET PAYSAGER (classés et inscrits)



METTRE EN OEUVRE DES POLITIQUES D'AMÉNAGEMENT RESPECTUEUSES **DU TERRITOIRE**

La préservation de ces caractéristiques constituera l'un des enjeux majeurs du SCoT. Une attention particulière sera portée aux dimensions suivantes:

- La préservation des milieux naturels sensibles.
- Le maintien de la biodiversité en améliorant les continuités écologiques et en favorisant le développement de la nature en ville,
- Le maintien de la diversité et de la qualité des paysages, en évitant les phénomènes de mitage, en préservant les cônes de vues et les éléments emblématiques du paysage, en valorisant les entrées de villes.
- La valorisation des patrimoines, en identifiant les éléments du patrimoine à préserver et en poursuivant les politiques de réhabilitation et de valorisation.

VALORISER LES PATRIMOINES

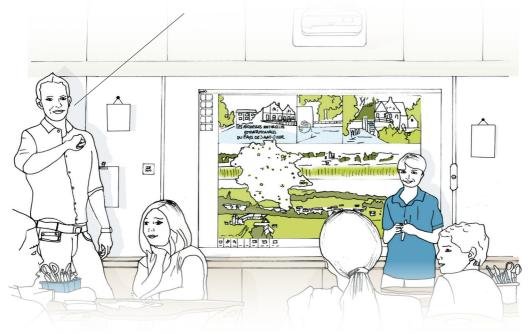


- Poursuivre la valorisation des sites patrimoniaux remarquables
- Valoriser le site archéologique de Thérouanne
- Création du Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine
- Préserver les coeurs de nature
- Valoriser les spécificités naturelles, paysagères et patrimoniales du marais : zones humides, activités maraîchères, prairies, caractéristiques architecturales, portes d'eau...
- Valoriser les spécificités naturelles, paysagères et patrimoniales des vallées : qualité des cours d'eau, continuité écologique, patrimoine molinologique, paysages des fonds de vallées...
- Valoriser les spécificités naturelles, paysagères et patrimoniales des espaces ruraux : améliorer les continuités écologiques, préserver les trames bocagères, valoriser les coeurs de bourgs et le patrimoine agricole
- Préserver et valoriser le patrimoine industriel
- Réseau routier principal
 - Voie ferrée Canal / cours d'eau



Patrimoine(s) - développement : une relation de confiance!

«Merci Timéo. La semaine prochaine, on en découvrira plus en allant aux Centres d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine de Saint-Omer et de Thérouanne.»



Tíméo présente en classe son exposé sur les richesses naturelles et patrimoniales du Pays de Saint-Omer.



752



EXPLOITATIONS AGRICOLES en activité en 2016 - 1725 HECTARES



DE SURFACES AGRICOLES entre 2005 et 2015 (-2.8%) 65 %



RENOUVELABLE produite aujourd'hui sur le territoire provient de

DE L'ÉNERGIE

l'éolien (production : 190 GWh) 90 %



DU GISEMENT MÉTHANISABLE provient de l'agriculture

Demain

PRENDRE PLEINEMENT EN COMPTE LES NOUVEAUX DÉFIS CLIMATIQUES ET ÉNERGÉTIQUES

Le territoire assurera la diversification du mix énergétique local en soutenant la valorisation d'autres potentiels que l'éolien, dont :

- La récupération de chaleur fatale industrielle,
- · La géothermie,
- · Le solaire.
- · La méthanisation.
- La filière bois énergie.

METTRE LE DÉVELOPPEMENT DES TECHNOLOGIES NUMÉRIQUES AU SERVICE DE LA QUALITÉ DE VIE DES HABITANTS

La généralisation des actes dématérialisés ou le développement de l'E-santé pourraient en partie répondre aux enjeux relatifs à l'éloignement des services, notamment en milieu rural.

De la même manière, la résorption des zones blanches de la téléphonie mobile constitue une priorité pour l'aménagement des milieux ruraux. Elle sera poursuivie avec l'appui de l'Etat et des différents partenaires du territoire.

ASSURER LA COMPLÈMENTARITÉ ENTRE LES DIFFÉRENTS ESPACES DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Dans la continuité des initiatives mises en place via le programme européen LEADER, l'économie rurale sera soutenue. Il s'agira notamment de valoriser le potentiel des territoires ruraux en matière de :

- · Agriculture,
- Tourisme.
- Production d'énergies renouvelables,
- Activités artisanales.

Afin de poursuivre le développement agricole et plus largement l'industrie agroalimentaire, il sera nécessaire de réduire de manière substantielle le rythme de consommation des terres agricoles et de préserver, lors de la définition des projets d'aménagement, les parcelles à enjeux pour les exploitations.

La diversification des activités, la valorisation des productions locales et le maintien de l'élevage devront aussi être accompagnés

Une ruralité innovante!





Agathe a repris l'exploitation maraîchère, dans la famille depuis 5 générations, et fait partie d'une coopérative d'élevage basée à Bonningues-lès-Ardres.

Demain

ASSURER LA COMPLÉMENTARITÉ ENTRE LES DIFFÉRENTS ESPACES DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Dans une logique d'optimisation foncière, les zones d'activités prioritairement accueilleront des activités industrielles, artisanales ou logistiques ne pouvant s'implanter au sein du tissu urbain.

Le SCoT privilégiera l'extension des zones d'activités existantes. Il s'agira notamment de valoriser la diversité des potentiels offerts par la voie d'eau, les anciennes voies ferrées, l'Autoroute A.26, la RN 42 et les axes structurants.

La création de zones à vocation artisanale et agricole doit pouvoir être autorisée en milieu rural. Cependant, les possibilités de développement de ces activités par la réhabilitation de friches seront prioritairement étudiées. Des dispositions seront prises pour pouvoir maintenir et permettre le développement des artisans au sein des villages.

ASSURER UNE GESTION FRUGALE DU FONCIER

L'aménagement des zones économiques et les opérations de logements rechercheront une meilleure optimisation du foncier par un accroissement des densités. Ces densités seront définies au cas par cas au regard du contexte de l'opération et de critères tels que la qualité de desserte en transport en commun ou le niveau de services.

METTRE EN OEU/RE DES POLITIQUES D'AMÉNAGEMENT RESPECTUEUSES DU TERRITOIRE

L'es projets d'extensions urbaines au profit de l'habitat ou du développement économique veilleront à leur intégration paysagère. Leur insertion dans la trame bâtie existante devra être assurée.

ASSURER LA COMPLÉMENTARITÉ DES SECTEURS À VOCATION ÉCONOMIQUE Garantir le développement d'activités tertiaires à hautes valeurs ajoutées dans le cadre de la réalisation du pôle éco-numérique et de services de la gare de Saint-Omer Soutenir la redynamisation commerciale et favoriser le développement d'activités tertiaires et artisanales des centralités Exploiter le potentiel économique du canal / favoriser l'implantation d'activités ayant recours au transport fluvial Préserver le potentiel fret des voies ferrées Conforter les zones d'activités le long des axes routiers structurants Mobiliser le potentiel économique des territoires ruraux autour de l'agriculture, du tourisme, de l'artisanat et de la production, d'énergies renouvelables Réseau routier principal Réseau ferré Canal à grand gabarit

Des zones d'activités qualitatives!

«En accord avec l'entrepríse voísine, une partie des stationnements sera mutualisée. Comme vous le voyez, nous avons été particulièrement attentifs à l'insertion paysagère de votre futur bâtiment.»



Elsa souhaîte s'installer sur la Porte du Littoral pour y développer son activité industrielle. Sur place, elle s'entretient avec le manager de la zone à propos de la future construction.

Elaboration: Syndicat Mixte Lys Audomarois jusqu'au 31 juin 2019 Mise en oeuvre: Pôle Métropolitain Audomarois à partir du 1^{er} juillet 2019 Haufs-de-France, Departement du Pas-de-Calais, Chambres consulaires, Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale, Syndicats Mixtes d'Aménagement et de Gestion des Eaux, Commissions Locales de l'Eau, Conseil de Développement du Pays de Saint-Omer.

RÉDACTION - CONCEPTION - RÉALISATION GRAPHIQUE :